

Le 7 octobre 2020 à 9 h 24 min
La Nouvelle union, média

COVID-19 : Québec assouplit ses mesures pour faciliter la présence des proches auprès des personnes en fin de vie

La ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, et le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, annoncent plusieurs assouplissements concernant les visites en contexte de fin de vie.

Afin de s'assurer que les personnes en fin de vie puissent bénéficier de l'accompagnement et du soutien de leurs proches durant cette période, le gouvernement a ainsi émis de nouvelles directives qui favorisent et reconnaissent toute l'importance de la présence de ces personnes significatives.

Soulignons que le respect de l'ensemble des mesures de prévention et de contrôle des infections demeure primordial dans l'ensemble des installations. Les nouvelles directives s'appliqueront dans l'ensemble des milieux de soins et de vie, dans toutes les régions du Québec, peu importe le niveau d'alerte.

Parmi les principaux assouplissements, mentionnons que :

Le conjoint et les enfants sont autorisés à visiter une personne en fin de vie, sans restriction quant au nombre de personnes, ou jusqu'à deux personnes significatives à la fois, pour toute personne en soins palliatifs. Il en est de même pour les situations où l'utilisateur reçoit une sédation palliative en continu.

Un seul proche aidant peut accompagner la personne en centre de jour.

Les personnes d'âge mineur sont autorisées à visiter les personnes en soins palliatifs ou de fin de vie. Elles doivent être accompagnées d'un adulte lors de la visite.

La présence des bénévoles est permise et considérée équivalente à la présence de proches aidants.

«Plusieurs drames humains se sont déroulés lors du printemps dernier, et nous avons tiré de grandes leçons de ce qui s'est passé. Malgré le contexte particulier, nous ne voulons pas que des personnes en fin de vie se retrouvent seules. C'est une question de dignité. Déjà durant la première vague, nous avons fait preuve de plus de souplesse. Aujourd'hui, nous allons encore plus loin pour permettre la présence des proches, et ce, tant pour les personnes en fin de vie que pour leurs proches avec qui elles partagent ce moment», a souligné la ministre Blais